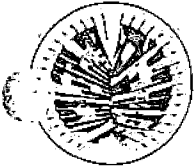


ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

CONSEIL PERMANENT

CP



Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

MAR 02 1993

RETURN TO PERMANENT LIBRARY
RETORNA A LA BIBLIOTECA DEL MINISTERIO

OEA/Ser.G
CP/DEC. 10 (934/93)
5 mars 1993
Original: espagnol

DECLARATION SUR LA SITUATION EN HAÏTI

(Adoptée par le Conseil permanent à sa séance du 5 mars 1993)

LE CONSEIL PERMANENT DE L'ORGANISATION

CONDAMNE catégoriquement les récents actes de violence organisée et les graves violations des droits de l'homme en Haïti dont entre autres celles qui ont été perpétrées à la cathédrale de Port-au-Prince et à Jérémie; ces violations portent atteinte aux droits les plus élémentaires du peuple haïtien,

RECONNAIT ET APPUIE fermement les démarches entreprises par la Mission civile OEA-ONU en faveur de la protection des droits de l'homme en Haïti;

DECLARE que les autorités de facto d'Haïti doivent respecter les engagements qu'ils ont pris en relation avec les événements qui se sont produits à la cathédrale de Port-au-Prince et à Jérémie, et il renouvelle l'importance de faciliter le déploiement effectif de la Mission civile et garantir la sécurité de leurs membres et de ceux qui ont recours à elle.

CP0304.93F(3)